L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 27 MAI 1834.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

Memento pour les élections prochaines.

1°. On se rappelle qu'Edward D. White a voté en faveur d'une loi (sur les sucres) qui a été portée pour notre malheur et pour la ruine de notre état si florissant.

2°. Nous l'avons envoyé au Congrès pour défendre nos droits, et pour représenter nos besoins, il a vendu les uns et foulé aux pieds les autres.

Elevé parmi nous, JOHN B. DAWSON a grandi avec nous; ensemble nous avons vu notre pays passer de la servitude à l'indépendance. Il a toujours joui de l'estime de ses concitoyens. Comme galant homme, il a toujours été respecté, comme citoyen, il a toujours été aimé, et comme juge, il a toujours été honoré.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:
B. MARIGNY.

Pour le Congrès :—1er. district, CH. GAYARRE,
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 3e " J. WALKER.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 27 mai.

Nous n'avons rien à offrir de nouveau à nos lecteurs. La malle d'hier, nous a apporté des dates de New-York du 12 et de Charleston du 18. Le seul arrivage d'Europe est celui du *Charles Carroll* parti du Hâvre le 25 mars.

SUR LA POLITIQUE DES CANDIDATS.

Lorsqu'un publiciste se mêle d'établir un parallèle entre deux candidats, et qu'il prétend tirer de leurs opinions des conséquences sur leurs mérite et sur leur aptitude, relativement à l'emploi pour lequel ils concourent; c'est sur des raisonnemens solides, et non sur des suppositions gratuites, qu'il se doit appuyer. L'éditeur du *Louisiana Advertiser*, dans son résumé de la politique de MM. Dawson et White, prêterait à rire aux plus sérieux, s'il était permis de songer au ridicule en traitant une question si grave. Il prétend que J. B. Dawson approuve et soutient les usurpations du pouvoir exécutif, faites par le président; et, se servant comme d'une insulte de l'épithète Jacksoniste, il en infère que ce n'est qu'en vue de son intérêt et nullement dans celui de son pays que M. Dawson en ambitionne la première magistrature. On se demande sur quelles données de fonde le *Louisiana* pour affirmer que notre candidat *approuve* et *soutient* des usurpations de pouvoir; et si l'on connait de lui quelque dire ou quelqu'écrit qui dénote ou l'approbation ou le blâme. Un homme qui aime réellement son pays, ne se jette pas à corps perdu dans des querelles de parti: mais, avant de se prononcer sur les actes d'un gouvernement jusqu'ici populaire, avant que d'accuser d'usurpation de pouvoir l'élu de la nation; il lui faut avoir mûrement réfléchi, non seulement sur ce qui est manifesté par les actes; mais encore, sur les causes latentes de ces prétendues usurpations. Pour peu qu'un homme ait de connaissances en administration, il ne s'attache aux formes que lorsque le fond lui semble vicieux; et c'est précisément, à notre sens, sur le fond même de la question que le président semble inattaquable. Le principe sur le quel il s'appuie pour ruiner le système de la Banque des E.-Unis, est précisément celui sur quoi se fondent nos institutions; et s'il a encouru le blâme de ses ennemis pour avoir brusqué l'attaque, il s'est acquis l'estime des vrais républicains pour l'inébranlable fermeté avec laquelle il a continué à sapper une institution qu'il considérait comme dangereuse pour sa patrie. Mais, encore une fois, qui peut dire sans effronterie, que M. Dawson se soit prononcé pour ou contre les mesures du Président, dont il est difficile d'apprécier de si loin le mérite? Ne faudrait-il pas être d'une inconséquence stupide pour aller comme certains journalistes, crier à l'usurpation avant que de connaître à fond tous les incidens qui peuvent justifier des démarches plus ou moins sévères, et plus ou moins empreintes du caractère de celui qui préside au gouvernement? Le respect pour les institutions de la fédération américaine impose des devoirs sacrés à tous les citoyens; et plus un homme semble mesuré dans sa conduite et dans ses discours, sur des sujets si relevés, moins il est soupçonnable d'être un homme de brigue et de parti. Lorsque Dawson, ainsi que la majorité de nos concitoyens, se sont prononcés en faveur du Président actuel q'a été dans la persuasion qu'il était le plus digne; et, lorsqu'à la réélection de ce premier magistrat, ils se sont prononcés de nouveau en sa faveur, c'a été après mûr examen de sa gestion des quatre années précédentes. Comment donc, aujourd'hui, viendrait-on faire un crime à un candidat d'avoir été Jacksoniste? Ne serait-ce pas faire le procès à l'immense majorité de la nation dont Jackson a obtenu sa réélection?

Rien n'arrête cependant la furie du *Louisiana*—Dans son ironie, il imagine que cette même population, qui a partagé les opinions de Dawson, qui a professé pour Jackson la même admiration que lui, va tout-à-coup le reprouver pour ce même fait. Il faut convenir, c'est un singulier moyen de dépopulariser un homme, à la Louisiane, que de l'accuser d'avoir pensé comme la grande majorité de ses concitoyens; et que de le *flétrir* du nom de Jacksoniste, devant un peuple qui s'honore encore de rendre à Jackson les hommages qui lui sont dûs par le pays qu'il a su défendre contre l'ennemi?

En supposant que le président se trompât sur les moyens à prendre pour extirper de la république l'aristocratie financière, qui s'y retranchait derrière le crédit public; en supposant que le gouvernement général déviât dans ces mêmes moyens, de la ligne constitutionnelle qui est tracée; conviendrait-il, lorsque la pensée de Jackson reste pure; lorsqu'il est encore réputé l'un des grands citoyens de l'union, de conspuer le nom de ceux qui, voient en lui le sauveur de la Louisiane, et peut être aussi celui de la nation entière! Non certes! une pareille démence ne peut entrer que dans des esprits brouillons et dépourvus de raisonnement; mais, chez un peuple essentiellement ami de ses institutions; chez un peuple pour qui la reconnaissance fut, pour ainsi dire, la loi d'élection, on ne saurait imputer à Dawson ses opinions pour en faire à son égard un titre d'exclusion à l'emploi vers lequel le porte l'estime de ses concitoyens!

Quant aux opinions de M. White; on nous le présente comme le Coryphée de l'école de Madison et de Jefferson essentiellement républicaine, essentiellement opposée aux classes et aux catégories sociales; tandis que, naguères, on lui faisait un mérite de son dévouement à la classe des gens distingués! Qui de nous ignore que M. White est le plus ferme appui du privilège et du monopole, et que les *masses* ne sont à ses yeux que la *vile plebe*? Qui de nous ignore que ses affections, ses rapports, ses liaisons, se concentrent dans l'Oligarchie Louisianaise et qu'avant de s'être humanisé, par sa tenue négligée et par ses poignées de main, il était tout enfier à l'aristocratie du pays? Nier ces vérités, c'est nier qu'il y ait chez nous une tendance vers les distinctions sociales, et vers une domination anti-libérale!

Que l'on nous expose des faits; que l'on nous cite des discours de Dawson qui soient opposés aux principes que nous nous plaisons à reconnaître en lui; et, dès lors, et nous ne réfutons victorieusement les allégations, nous consentirons à être lus, comme on lit les diatribes du *Louisiana* sans intérêts, et sans confiance!

Eu égard à la gêne qui se fait si vivement sentir, les banques ne pourraient-elles pas retarder un peu la fermeture de leurs bureaux? Cette mesure qui n'aurait pour inconvénient que de reculer un peu l'heure du dîner de MM. les employés de ces établissemens, aurait l'avantage de donner aux débiteurs un peu plus de latitude pour se procurer des fonds, ce qui, comme on ne le sait que trop bien, n'est pas chose facile aujourd'hui. Que ces MM. veuillent donc bien attendre les débiteurs jusqu'à quatre heures c'est la seule grâce que nous leur demandons.

Les relations qui existent entre la Russie et la Turquie continuent à éveiller l'attention de la Grande-Bretagne. Les débats qui ont eu lieu dernièrement à ce sujet à la chambre des communes, nous prouvent que l'Angleterre est décidée à prendre toutes les mesures nécessaires pour sauver son honneur. M. Shiel en terminant une adresse d'une énergie remarquable a dit que l'Angleterre avait encore assez de courage pour résister aux agressions de l'autocratie du Nord, et assez de force pour lui porter un coup décisif. Il n'est pas surprenant que l'Angleterre redoute l'état présent des affaires; elles ne lui offrent pas ce moyen de dicter des lois aux autres puissances, et de diriger la marche de la politique de l'Europe. La Russie vient enfin de remporter le prix important après lequel elle soupirait depuis si long-tems; rien ne l'empêche aujourd'hui d'inonder l'Occident de l'Europe de ses hordes de *barbares*; il n'y a pas le moindre obstacle à l'exécution de ses desseins sur ces contrées. Elle vient de se fortifier dans la partie où elle était le plus susceptible d'attaque par sa faiblesse; elle vient par le fait de porter sa frontière aux Dar-

[illegible] l'Europe, nous aurons la Russie remplie de [illegible] forteresses de l'Hellespont: tout cela est [illegible] mais ce n'est pas tout. Ce traité va produire d'autres malheurs. On prétend que la question turque a produit de la froideur entre la France et l'Angleterre. La France dont les forces viennent de s'accroître de son occupation de l'Algérie, et de son influence sur l'Egypte, où ses officiers commandent les armées et les flottes, semble montrer de l'indifférence à ce sujet, et n'a pas soutenu comme elle le devait l'Angleterre dans les remontrances que celle-ci vient d'adresser à la Russie, mais a laissé l'Angleterre dans l'embarras. Cette supposition reçoit une nouvelle force du bruit que la Russie et la France sont étroitement unies, et que Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, jouit de la plus grande faveur à la cour du roi-citoyen. On dit que Pozzo di Borgo a fait l'observation suivante: "Si nous importe peu de ce que Charles X, Henri V ou Louis-Philippe règne à Paris pourvu que la désorganisation soit supprimée, si Louis-Philippe veut se conformer à notre politique, nous le soutiendrons." O. P. Q. le célèbre écrivain qui disait si récemment que la France était à la veille d'une restauration, nous dit à présent que Philippe espère se sauver en succombant sous l'Autocrate du Nord.

Voilà ce qui en est: l'Angleterre voit la mauvaise situation où elle s'est mise, et elle veut réparer sa faute. La supériorité n'est pas pour elle, et la seule barrière qu'elle puisse élever contre les conquêtes de la Russie, pourrait bien ne former qu'un rempart de sable.

Il y a certaines fonctions dans la société qui demandent de la part de ceux qui les remplissent, la plus grande circonspection, s'ils tiennent à s'entourer de la considération et du respect dont ils ont besoin pour réussir. Mais quand ces fonctions importantes sont remplies par des hommes qui au lieu de faire paraître la vertu et la sagesse dans leurs actes et dans leurs paroles, sont assez imprudents et assez corrompus pour sortir des bornes qui leur sont tracées par la politesse et par la décence, et pour étaler aux yeux du public leurs vices et leurs turpitudes qu'ils auraient intérêt de cacher avec le plus grand soin, quelle confiance peuvent-ils inspirer? N'ont-ils pas par là-même renoncé à tous leurs droits à cette confiance? Que peuvent-ils donc espérer? ils ont semé le vice, ils récolteront le mépris.

Nous déplorerions bien sincèrement le malheur d'une société qui en serait réduite à recourir à des hommes tels que ceux dont nous venons de tracer le portrait, pour leur confier l'éducation des enfants qui doivent un jour faire son ornement? Quels citoyens pour l'avenir que ceux qui auraient été formés à pareille école!

Heureusement nous n'en sommes pas réduits à cet état déplorable. Il existe encore ici, dans la noble profession d'instituteur, des caractères purs, des cœurs nobles qui peuvent inspirer toute confiance; il faut seulement savoir les distinguer.

Extrait du Richmond Enquirer du 13 courant.

TRAITÉ FRANÇAIS.

On prétend que le président a envoyé samedi, au lieu qu'il veut envoyer un message au sujet des dernières nouvelles désagréables de France.

Une lettre d'un Américain respectable demeurant à Paris, reçue à New-York, dit que la dernière décision de la chambre des députés sur les prétentions américaines, a causé une grande sensation parmi les Français et les Américains. Presque tout le monde attendait avec confiance que la chambre allait faire droit aux prétentions des Américains, et plusieurs membres de la chambre qui ont voté contre cette mesure, croyaient qu'elle aurait la majorité, et se repentent aujourd'hui de s'y être opposés. Le roi et les ministres n'ont rien négligé pour la faire passer, et se sont fait honneur par les efforts généreux avec lesquels ils l'ont si ouvertement appuyée. Le *New York Mercantile* croit que l'arrivage prochain nous apprendra que la chambre a repris la question, et que l'argent a été approprié. (*)

Mais s'il n'en était pas ainsi, pouvons-nous attendre que la France nous fera justice, si une opposition forcenée allait adopter les sentimens que nous exprime le correspondant du *Philadelphia Advertiser*, résidant à Washington? Cet écrivain nous dit qu'il est à la connaissance du général Jackson que les ministres français avancent ouvertement que M. Rives a profité d'un moment de grande agitation pour élever à une somme immense, les compensations dont on était déjà convenu, et que la France quoiqu'elle en ait gardé le silence, en avait conservé un profond ressentiment. C'est à présent qu'il va parler haut; mais l'on connait aussi bien en Europe sa véritable situation qu'ici; toutes lettres, (et c'est ici le seul lieu des Etats-Unis où l'on puisse apprécier justement l'opinion de l'Europe,) toutes les gazettes s'occupent à décrier les expériences qu'il fait au détriment de la prospérité de sa patrie. On observe le but ces expériences; et dans tous les pays où l'on estime l'intégrité et la fermeté dans l'administration des lois, sa conduite est marquée du sceau de la plus sévère réprobation. Il ne gagnera donc rien à se cacher, que fera-t-il donc? Ira-t-il solliciter l'appui du Congrès et du peuple pour le seconder dans son besoin? Du peuple! de quel peuple? de celui dont il a refusé d'entendre les cris contre la voix de la nature.

Voilà certainement une belle méthode de se faire rendre justice par un gouvernement étranger, qui a déjà été tenté par nos discordes et nos divisions à nous plonger dans la guerre civile. Le plus beau de l'histoire, c'est que dans la même colonne de l'*Advertiser* où l'on voit cette misérable tirade, il y a un autre correspondant vit flétrit de deshonnête la conduite que la France tient à présent envers nous: et qui supplie le Congrès de nous faire rendre justice.

"C'est au congrès à voir à présent ce qu'il y a à faire; je m'oppose à la guerre contre la France, et j'espère qu'on peut l'éviter. Si nous pouvons répondre à ce pays avec honneur, sans abandonner les prétentions de nos concitoyens pour prendre les armes, c'est le parti le plus sage que nous ayons à prendre. Faisons passer une loi qui impose de fortes taxes sur les vins, soies et autres marchandises françaises, sous l'expresse condition que ces taxes resteront jusqu'à l'exécution du traité par la France, pour apaiser les souffrances de nos concitoyens et pour y rétablir l'honneur de notre pays."

(*) Le *New-York Mercantile* ignore sans doute que cette question ayant été rejetée, ne peut être représentée qu'à la session prochaine

Le London Mercantile, journal du 25 mars, dit que dans les cercles des capitalistes, il y a eu beaucoup de sensation à l'occasion d'une lettre de change de 350,000 liv. tirée par le gouvernement américain sur celui de France, pour compensations faites par la France au détriment du commerce américain. Cette lettre de change est entre les mains de Messieurs Baring, non pour être négociée dans cette ville comme on l'a supposé, mais pour être présenté par eux au gouvernement français sur qui la lettre de change est tirée; et la raison pour laquelle les Messieurs Baring sont détenteurs de la lettre de change, c'est dit-on qu'ils ont avancé de l'argent sur cette traite.

Du Charleston Courrier, 18 mai.

NOUVELLES RECENTES DE NEW-YORK.

Par le brick des Etats-Unis *York*, capitaine Brown, arrivée hier matin, nous avons reçu les papiers de New-York de lundi dernier, desquels nous faisons les extraits suivans.

NEW-YORK, 12 mai.

M. Corselins W. Lawrence, élu maire de cette ville, y est arrivé samedi après-midi, dans le bateau-à-vapeur *Indépendance*, et va prendre l'exercice de ses nouvelles fonctions demain, conformément aux dispositions de la loi qui donne au peuple la nomination de cette dignité.

Brick Parthian.—Une lettre de St.-Stephens, N.B., adressée à un marchand de cette ville, nous apprend l'arrivée à St.-Stephens d'un navire qui rapporte qu'il avait parlé à un vaisseau anglais, le *Royal Williams*, sur les côtes de New-Brunswick, et que ce vaisseau avait à bord le capitaine et les officiers du navire le *Parthian*, de New-Bedford, qu'il avait reçus à bord sur le rivage d'une île, où ils avaient été débarqués par leur équipage mutiné. On doit se rappeler que le *Parthian* est récemment arrivé à Fernanbouc, dans des circonstances capables de donner des soupçons contre l'équipage, qui y fit le rapport que son capitaine débarqué à Bone en Afrique, y avait pris passage dans un vaisseau qui allait à Liverpool. La lettre ne nous apprend rien de plus, mais, ces nouvelles ne seront pas sans intérêt pour les amis du capitaine et des officiers, et pour les propriétaires du navire.

VOL.—Samedi soir, des voleurs se sont introduits par la grille, dans le magasin de MM. Roizard et Co., marchands, faisant le commerce d'importation, demeurant rue *Chaiden*, No. 117. Ils en ont enlevé des joyaux, pour environ mille piastres. On entra chez MM. Withers et Heard; No. 186, rue des Perles; dont les bureaux furent enfoncés, et les papiers dispersés, mais rien ne fut enlevé. Les voleurs étaient entrés dans ces magasins par le bâtiment inachevé, rue Maiden, d'où ils étaient montés sur le toit et passés dans dans d'autres. Les voleurs furent entendus par un commis qui couchait dans un magasin adjoignant celui où le vol se faisait; le commis les prenant pour le garde ville, appela celui-ci par son nom, ce qui probablement les alarma.

La chambre d'assemblée de Rhode-Island vient de passer des résolutions qui désapprouvent l'enlèvement des dépôts, et déclarent à une majorité de 18 voix, qu'il faut les restituer. Elle présente une majorité de 28 voix en faveur d'une banque nationale.

La Législature de New-York vient de s'ajourner *sine die*, le 6. Il y a environ 294 actes de passés, parmi lesquels vous en trouverez 10 pour incorporer de nouvelles banques; un pour augmenter le capital d'une banque qui existe déjà; trente quatre pour incorporer des compagnies de commerce, dix pour renouveller ou étendre les privilèges de compagnies qui existent déjà, pour manufactures, chemins-à-coulisses, grandes-chemins; plus de trente actes traitant de corporations, d'autres espèces.

PHILADELPHIE, 10 mai.

Nous apprenons que le Président et les Directeurs de la Banque des Etats-Unis ont été sommés aujourd'hui de comparaître devant le comité des enquêtes, à l'hôtel *Nort-Américan*, de la ville de Philadelphie, et de produire les livres de crédit de la banque pour faire connaître ce que les individus doivent à la banque.

En conséquence, le président de la Banque et tous les Directeurs se rendirent en personne à l'hôtel, et refusèrent de produire leurs livres dans ce lieu. Ces affaires en sont demeurées là.

La résolution suivante avait d'abord été adoptée:

" *Il est résolu*, que le Président et les Directeurs de la Banque sont requis de fournir au comité, des copies de la Banque ou tout autre officier de l'institution, et les membres du Congrès, ou des lettres reçues sans réponse reçues par quelqu'un de ces membres, depuis le premier juillet 1832, au sujet du renouvellement de la charte de la Banque, de l'élève-ment ou de la restitution des dépôts publics, ou les affaires des membres auteurs de ces lettres, avec la banque."

[illegible] Philippe sont en [illegible] tée. Il paraît impossible qu'il puisse continuer de trouver un nombre d'hommes capables d'inspirer assez de confiance au public pour gouverner la France d'après les principes de politique extérieure et intérieure qui ont dirigé les mesures qu'il vient de prendre. L'esprit du peuple français est opposé à un gouvernement qui semble vouloir allier les formes républicaines à l'essence de la tyrannie impériale. Cette nation ardente privée de la liberté civile, doit trouver un dommagement à cette perte dans les talents militaires de ses chefs. Aucun souverain quelque puissance qu'on lui accorde, à moins d'avoir auparavant ébloui la nation par ses exploits guerriers, n'aurait osé, si peu de tems après les trois journées, proposer une loi qui interdit à plus de vingt personnes de se réunir, soit que cette réunion ait pour objet les sciences, la religion ou la politique. Pour frustrer les français de leurs droits, il est nécessaire de les séduire par des images de gloire nationale. Mais ils ont toujours eu le plus souverain mépris pour un gouvernement marchand qui veut faire du despotisme.

Tel est le gouvernement de Louis Philippe. C'est l'esprit qui domine à la bourse qui lui donne son ton et sa couleur. C'est un gouvernement de calcul et de temporisation. Il paraît désirer conserver son influence dans les affaires d'Europe par des expédients, au lieu de prendre des mesures énergiques. Il conserve les préjugés en faveur de la prérogative royale, tandis qu'il prétend gouverner selon les principes républicains. Louis Philippe semble rechercher la faveur de la Ste. Alliance dans son administration intérieure, tandis que dans sa politique extérieure, il s'unit à un autre pouvoir opposé à leurs prétentions, pour les tenir en suspens. Ainsi sa manière d'agir est double. Il est disposé à écraser le républicanisme dans l'intérieur et à abattre le despotisme à l'extérieur. Il n'est pas possible d'unir des éléments aussi contradictoires à un système d'administration qui puisse inspirer quelque confiance au pays.

ERRATA.

Dans l'article de théâtre, inséré dans notre numéro d'hier, deuxième paragraphe, au lieu de..... *le but qu'il s'est proposé, qui est comme le vrai dans le grand*, lisez; *qui est, comme il le dit lui-même, de trouver le grand dans le vrai et le vrai dans le grand*, &c.

Troisième paragraphe, au lieu de: *dans un duel, où il aurait la chance de succéder*, lisez: *succomber*.

(*Communiqué.*)

Quelques habitans du faubourg Fréné, prient M. Pilié, d'aller reconnaître l'écluse qui se trouve dans un état tel qu'il ne sert plus à rien; de manière que les eaux ont déjà inondé une partie du faubourg.

UN PROPRIETAIRE.

Plusieurs personnes nous prient de faire savoir aux autorités que les fossés de chaque côté de la rue St. Pierre, de la rue Dauphine aux Remparts, sont obstrués depuis plus de dix jours, et que les eaux corrompues qui y séjournent infectent le voisinage.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Salem, Destebecho, Havre, J. Mager.
Brick Mary, Laudeman, New-York, Harrison, Brown & co.
Goël Pomone, Farriet, Mobile et Pensacole, Lee.

ARRIVES.

Bateau de remorque Whale, avec le brick et la goel. Caroline.
Bateau de remorque Huntres,—il y a amené dans le port le brick Manuelita.—Rien de nouveau.
Brick Aurora, Mercadel, de Matanzas.
Goel Caroline, Falland, de Tampico.
Brick Manuelita, Proben, de la Havane.
Bat. à vap. Abeona, Clover, de Manchester.
Bat. à vap. Bonita, Swann, de Vickesburg.
Bat. à vap. Halcyon, Shepperd, de Cincinati.
Bat. à vap. Cora, Streeck, de Lafourche.
Bat. à vap. Henry Clay, Head, de Louisville.

Le navire **GLOUCESTER**, de Boston, est en déchargement en face du poteau No. 72. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises.

20 mai—*d*

ARCHITECTURE & SCULPTURE.

LE Soussigné, agent de la manufacture d'ornements en *Carton pierre* de Mr. ROMAGNESI, de Paris, fournira aux prix de la manufacture, tous les objets propres à la décoration des édifices publics, ou des maisons particulières, tels que, statues, vases, corniches, chapiteaux et bases de colonnes ou pilastres de tous les ordres dimensions, rosaces de plafond, caissons, modillons, consoles, bas-reliefs, dessus de portes, chambranles, soffites, moulures, &c. et une quantité de motifs et attributs divers. Les ateliers de Mr. Romagnesi renferment plus de 3000 modèles du meilleur goût et d'une exécution parfaite.

Il Romagnesi, fabique aussi d'un grand nombre d'objets propres à la décoration des églises, d'après les divers ordres d'architecture, ainsi que dans le style gothique ou de la renaissance.

Le *Carton-pierre* est une composition d'une ténacité supérieure à celle du plâtre et dont il ne peut se détacher la moindre portion lorsqu'il est en place. En outre le prix des sculptures exécutées avec cette composition est de beaucoup inférieur à celui des mêmes sculptures en plâtre ou en bois; c'est ce qui lui a fait donner la préférence partout où l'on en a fait l'essai. On peut en voir des échantillons au bureau du soussigné.

27 mai—1m 3pc f BENJ. BUISSON, architecte.

AUX HABITANS SUCRIERS.

LE Soussigné a à vendre, un grand appareil à faire le sucre par la vapeur; cet appareil peut cuire entièrement par la vapeur dix à douze bouceauts de sucre par vingt quatre heures: il est construit sur le système qui en France, après l'expérience de douze années a eu la préférence. Les résultats obtenus en Europe par l'application de la vapeur à la fabrication du sucre, feraient facilement présenter les avantages que l'on devait tirer de l'application de ces appareils à la fabrication du sucre de la Louisiane. Les sucres fabriqués à la récolte dernière par l'appareil à vapeur, monté par MM. Morgan sur une de leurs habitations, ne tiennent plus aucun doute à ce sujet. Cet appareil qui ne servait qu'à terminer la cuisson des sirops, porte cependant une telle bonification dans les produits, que ce sucre a été vendu *neuf* cents. La beauté des sucres obtenus en France par les mêmes appareils que celui qui est offert en vente, ne permet pas de douter un seul instant que les produits qu'il tirera soient en aucune manière inférieur à ceux obtenus de l'appareil monté sur l'habitation d'en bas.

Cet appareil augmentera donc de 75 à 100 pour cent la récolte, tant à cause de l'augmentation des produits cristallisés, qu'à cause de leur beauté: il peut se monter sans avoir besoin de rien déranger à l'ancienne installation de la sucrerie, de telle sorte que l'on ne peut craindre aucun retard pour la roulaison.

Condition de vente, payable après la réussite de l'appareil en billets fin de mars 1834.

Cet appareil conviendrait aussi à une raffinerie, il peut suffire à une fabrication de plus de soixante bouceauts par jour.

N. RILLEUX,
72 rue du Camp, presque vis-à-vis du théâtre.

N. B.—On trouve chez le même des chaudières à terminer la cuisson du sucre par la vapeur, qui sont très supérieurs sur tous les rapports aux chaudières à *bascule*.

27 mai—12

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

A la baie de Pascagoula.

LE Soussigné offre de louer pour l'été, sa maison de résidance située sur la rive Est de Pascagoula à un mille de la mer. La situation agréable et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huîtres en abondance; une fontaine très fraîche, la communication facile avec la Nlle. Orléans et la Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure, est élevée de 16 à 18 pieds au-dessus des plus hautes marées, et donne une vue très étendue sur la mer. La maison est convenablement divisée en grands appartements, et ambres à coucher, un vaste grenier, et une galerie spacieuse, une cuisine et magasin donnant sur la cour. Cette maison de campagne est à 100 milles de la Nouvelle Oréans et 45 de la Mobile. Les bâteaux à vapeur partent du chemin à coulisses (lac Pontchartrain) vers les 3 heures de l'après-midi, et arrivent à Pascagoula le lendemain au point du jour.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à
27 mai JEAN DUFOUR,
Vis-à-vis la bourse, rue de Chartres.

Banque du Commerce de la Nlle, Orléans.

LE Président et les Directeurs de l'institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le montant du capital payé dans cette banque; ce dividende se payera aux actionnaires ou à leurs représentants légitimes Mardi prochain, 3 juin et les jours suivants.

27 mai JOSEPH SAUL, caissier.

ON désirerait prendre à loyer une bonne négresse marchande habituée à vendre des marchandises sèches. S'adresser au bureau de cette feuille. 27 mai—3

CUCUELU, LAPEYRE & CO., offrent à vendre: 183 sacs beau café vert, en débarquement du brick Aurora, 36 barriques vin de St. Julien, 1ère. qualité: 32 do. Haut Brion; 3 do. Château Larose; 4 do. Braine Montou; 3 do. Laffitte supérieur; 7 dalasse double do.; 9 do. Larose; 12 caisses véritable Curaçao; 12 pipes excellent Cognac; 300 milliers cigares de la Havane assortis. 27 m

A LOUER un magasin d'entrepôt à trois étages, situé rue Jefferson, maintenant occupé par Médélite Thomas.—S'adresser à Mr. Soulé, rue St. Louis. 26 mai—3

A LOUER—La maison, dans la rangée Pritchard, rue des Remparts, près de l'encoignure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co.
26 mai rue Royale. No 117

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 86 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

MAISON A LOUER.

La belle MAISON, située rue Royale, entre Ursulines et Hôpital, dernièrement occupé par M. Chabert. S'adresser à R. HEBRARD,
22 mai—6 rue de Chartres, No. 180

MARDI, 27 DU COURANT.

Au bénéfice de M. Victorin—La 1ère. représentation de

MARIE TUDOR.

Drame en 4 actes, de Victor Hugo.
Et la 1ère. représentation de
M. LOMBARD,
Folie vaudeville en un acte.

LE soussigné devant quitter la banque de cité le 31 de ce mois, se chargera de faire la collecte de comptes de médecins et autres. Pour référence s'adresser à Messrs H. Lavergne, Joseph Lecarpentier, et Messrs. Guillot père et fils. Domicile faubourg Marigny, rue des Grands Hommes No. 179, auprès du chemin à coulisse.

26 mai—8 A. ROUSSEAU.

CIRCULAIRE.

Bureau de la Compagnie de Charbon de Terre et de Navigation de Lehigh.—Philadelphie, 15 janvier 1834

J'AI reçu l'ordre des directeurs de cette compagnie de communiquer à leurs amis, et à ceux qui achètent d'eux, les termes et les conditions sous lesquels ils se proposent pendant la saison du chargement des navires de cette année, de livrer leur charbon de terre par cargaison, à bord des navires sur les quais possédés par la compagnie sur la rivière de la Delaware, à Philadelphie, ou à Bristol, au-dessus de cette ville, selon que la compagnie le jugera plus convenable, quand les navires demanderont leur chargement.

Prix pour toute quantité au-dessus de cinquante et au-dessous de mille tonneaux, cinq piastres pour le charbon dur, quatre piastres cinquante cents pour le mou, par tonneaux de 2240 lbs.; pour mille tonneaux et au-dessus, quatre soixante et quinze cents pour le charbon dur, et quatre piastres vingt cinq cents pour le mou, par tonneaux.

Aux prix qu'on vient de spécifier, le charbon sera soigneusement passé au riteau avant de l'embarquer; mais s'il était mis à bord des bâtimens sans avoir subi cette opération, et tel qu'il sort des mines, il se vendrait vingt cinq cents par tonneaux meilleur marché.

Pour toute quantité qui n'est pas au-dessus de cent tonneaux, le paiement sera exigible le premier novembre 1834, pour tout ce qui est au-dessus, la moitié s'en payera le premier novembre 1834, et l'autre moitié le premier janvier 1835.

La qualité du charbon dur de Lehigh est si bien connue que nous n'avons pas besoin de la recommander. Qu'il nous suffise de dire que pour les cheminées de salle, les poêles, et les cuisines on ne connait pas de meilleur charbon dans cette ville; que comme moyen de chauffage employé pour les machines à vapeur, pour les ouvriers qui travaillent le malt, pour chauffer les chaudières, des brasseurs et des teinturiers, pour les fabriques de clous, les fonderies, les moulins à rouler et à fendre, il est si bien préféré pour sa durée et sa propreté, qu'il entre pour plus des deux tiers dans toute la consommation du charbon anthracite, employé à Philadelphie et dans son voisinage.

Le charbon mou de Lehigh prend plus aisément le feu et brûle plus facilement que le dur, ce qui fait la cause de la préférence que lui accordent beaucoup de consommateurs.

Si les navires prenaient leur chargement à Bristol, ils y seront joués en deux ou trois heures par les bateaux à vapeur de la compagnie, sans frais pour le capitaine ou les propriétaires, et quand ils seront chargés ils seront ramenés de la même manière sans aucun frais.

Rien ne sera négligé pour que les navires n'éprouvent pas le moindre retard; bien entendu qu'ils chargeront régulièrement à leur tour, et que la compagnie ne fera droit à aucune réclamation pour avoir attendu, ou pour toute autre cause qui n'entre pas dans les arrangemens qu'elle propose, et qui passe son pouvoir. Cependant, les Directeurs sont d'opinion que les facilités dont jouit la compagnie cette année les mettront en état de conduire ses affaires avec plus de régularité que par le passé.

Comme le délai n'est pas utile au crédit, les Directeurs suggèrent respectueusement la nécessité d'expédier ordres, autant que c'est le moment de traiter le plus d'avantage pour le fret et l'assurance. Quelque disposés qu'soient les directeurs d'arranger leurs correspondants, et de faire comme par le passé tous leurs efforts pour procurer quand on les leur demandera des navires au meilleur marché possible, ils recommanderaient cependant à ceux qui achètent d'eux de louer eux-même des navires quand ils le peuvent.

Les Directeurs m'ont aussi donné de dire, que s'ils venaient à faire une réduction cette année sur les prix d'exportation, cette réduction portera également sur ceux qui auraient donné des ordres d'avance; mais les Directeurs se réservent parfaitement le droit d'augmenter le prix si la saison le permet et qu'ils le jugent convenable; mais les ordres qu'ils auraient reçus seront exempts de surporter cette augmentation.

Votre très humble serviteur,
27 mai—6 OTIS AMMIDER, trésorier.

PAROISSE DE LA NLLE.—Cour des Preuves—Vente par le Régistre des Testamens—Lundi, 9 juin, à 10 heures du matin, l'exposerai en vente, rue Edouard entre les rues des Lacannes et Annonciation, les meubles, meubles et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Pan. Lacour Dubourg.

Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la cour,
27 mai W F C DUPLESSIS, régistre.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régistre des Testamens—Samedi, 7 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encognure des rues du Bayou et des Remparts, le fonds d'un cabaret, appartenant, à la succession de feu Antoine Barrel. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,
27 mai W F C DUPLESSIS, régistre.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 24 juin, à midi, j'exposerai en vente à la porte de la succession de feu Antoine Barrel, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Nancy, negresse âgée d'environ 65 ans, estropiée.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régistre.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L. H. Ferard, not. public, aux frais de l'acquéreur. 27 mai

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 30 juin, à midi, j'exposerai en vente à la porte, pour compte de la succession de feue Marie Louise LaSénéscal d'Auberville, veuve Francisco Bonfigny, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Hubert, nègre âgé d'environ 50 ans, maçon, charpentier, maître sucrier, bon sujet, ayant une hernie.

Alexandre, mulâtre âgé d'environ 30 ans, maître cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Pierrot, nègre âgé d'environ 40 ans, charpentier, maître sucrier, bon sujet.

Célestin, âgé d'environ 24 ans, maçon et plâtrier, bon sujet.

Henry, mulâtre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison, bon sujet.

Joseph, mulâtre âgé d'environ 35 ans, cordonnier, sucrier, adonné à la boisson.

Laide, mulâtresse âgée de 55 ans.

Magdeleine, mulâtresse âgée d'environ 16 ans, domestique de maison et couturière.

Catiche, négresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, cuisinière, domestique de maison et bon sujet, avec ses 3 enfans nommés Louise, Joseph et Melin.

Louisa, mulâtresse âgée d'environ 12 ans, domestique de maison et bon sujet.

PROPRIETE FONCIERE.

Un morceau de terre, situé dans le District de Batataria, ayant 7 arpents de face, sur la rive droite du "*Bayou des familles*," et 40 arpents de profondeur.

Conditions de la vente: Les esclaves, payables un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et la propriété à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spé